



Procès- Verbal du Conseil municipal Séance du 23 avril 2026

Convocation et affichage : 17 avril 2026

Présents : Lionel CAMPO, Christophe DE FRANCESCHI, Vincent DURAND, Myriam SABATIER, Stéphanie VALENZUELA, Cécile YVOREL

Absent excusé : Guillaume PONSARD

Pouvoirs :

Guillaume PONSARD a donné procuration à Vincent DURAND

Christophe DE FRANCESCHI a quitté la séance à 21 h et a donné procuration à Cécile YVOREL

Secrétaire de séance : Cécile YVOREL

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 7

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30. Elle constate que les conditions de quorum sont remplies pour que le conseil municipal délibère valablement.

Madame Cécile YVOREL se propose secrétaire de séance. Il n'y a pas d'objections de la part des membres de l'assemblée.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande au Conseil l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

Désignation des membres des Commissions thématiques intercommunales de la CCGPSL

Commission Intercommunale des Impôts Directs / Proposition de candidats

Désignation des représentants à l'Assemblée d'Hérault Energie

Ordre du jour :

- 1 Approbation du PV du conseil municipal du 2 avril 2026
- 2 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – exercice 2025
- 3 Affectation des résultats
- 4 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026
- 5 Indemnités des élus
- 6 Attribution des subventions aux associations
- 7 Vote du Budget Primitif 2026
- 8 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 9 Désignation des membres des Commissions thématiques intercommunales de la CCGPSL
- 10 Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID)

1-Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2026

Madame le Maire demande à l'assemblée si, après lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2026, les membres ont des observations sur le document présenté. N'ayant aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025

Madame le Maire rappelle que le **Compte Financier Unique** se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus **simple** et plus **lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Madame le Maire présente les comptes de l'exercice 2025, elle fait une lecture du Grand Livre et du comparatif Budget / Réalisé (Détail par article), documents annexés à la convocation.

Elle présente le Compte Financier Unique.

Elle indique que l'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Monsieur Vincent DURAND est élu, à l'unanimité, Président, pour le vote du CFU.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2025	107 012.90	149 106.63	256 119.53
Dépenses 2025	62 329.37	137 455.12	199 784.49
Résultats exercice 2025	44 683.53	11 651.51	56 335.04
Résultats clôture reportés 2024	102 352.81	31 946.51	134 299.32
Résultats de cloture 2025	147 036.34	43 598.02	190 634.36
Reste à realiser 2025 - Recettes	0	0	0
Reste à realiser 2025- Dépenses	0	0	0
Total reste à realiser 2025	0	0	0
Résultats definitifs 2025	147 036.34	43 598.02	190 634.36

Après présentation du CFU 2025, Madame le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le CFU 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

Voix POUR : 6

Voix CONTRE : 0

Abstention :0

3- Affectation du résultat 2025

Madame le maire présente ce point :

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la cloture de l'exercice, après le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le conseil décide ;

- De garder la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 en section de fonctionnement
- D'inscrire la totalité des crédits soit 147036,34 sur la ligne budgétaire 002 "Excédent de fonctionnement reporté" du Budget primitif 2026

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

Voix POUR: 7

Voix CONTRE: 0

Abstention: 0

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Madame le maire donne lecture de l'Etat 1259-COM-2026, transmis par la Direction des Finances Publiques sur lequel figurent les bases d'impositions, les taux de référence et le produit attendu et expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux.

Elle propose au conseil de fixer les taxes du foncier bâti (TFB) et du foncier non bâti (TFNB) pour l'année 2026.

Pour rappel, les parts communales et départementales du Foncier Bâti sont fusionnées et affectées aux communes pour compenser la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires (article 16- Loi de finances 2020)

Madame le maire propose de reconduire les mêmes taux qu'en 2025. Le produit attendu avec les mêmes taux s'élève à 27543 euro.

Après délibération, le Conseil municipal

DECIDE de reconduire les taux d'imposition de l'année 2025 :

TFNB : 57,22%

TFB : 32,10%

TH : 10,17%

Madame le Maire dit que l'état 1259-COM- 2026 restera annexé à la délibération.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité

Voix POUR : 7

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

5- Indemnités des élus

Madame le Maire rappelle les conditions d'attribution d'indemnités de fonctions aux élus.

Figurant sur la liste des dépenses obligatoires, calculées selon le % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique (Indice Brut 1027 au 1^{er} janvier 2026 : 4110,51), les indemnités ne doivent pas dépasser l'Enveloppe Globale indemnitaire maximale susceptible d'être allouées aux maires et aux adjoints soit 2054,34 euro. Elles sont obligatoirement rattachées à des délégations arrêtées par le Maire et il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus.

Après discussion, il est décidé d'attribuer une indemnité de fonction à Monsieur Vincent DURAND, 1^{er} Adjoint et de fixer son montant à 5% de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique pour un montant brut mensuel de 205,53 euro.

Monsieur Vincent DURAND aura délégation pour intervenir dans les domaines des travaux, de la voirie et de la sécurité.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité

Voix POUR : 7

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

6- Attribution des subventions aux associations

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les demandes de subvention, reçues en mairie pour l'année 2026.

Secours Catholique : subvention demandée : 500 euro

Association « Les cavaliers du val de Londres » : 50 euro

Collectif Courts Circuits : 250 euro

Association Court Bouillon –ACM : 1134 euro

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants aux associations indiqués ci-dessus :

Secours Catholique : 400 euro

Association « Les cavaliers du val de Londres » : 50 euro

Collectif Courts Circuits : 250 euro

Association Court Bouillon –ACM : 1134 euro

Madame le Maire dit que les crédits y afférents seront inscrit au budget de la commune, chapitre 65, article 65748 « Subvention de fonctionnement aux personnes, associations, autres organismes de droit privé »

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité

Voix POUR : 6

Voix CONTRE : 1

Abstention : 0

7- Vote du Budget Primitif 2026

Madame le maire présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026, adressé par mail aux élus, qui s'équilibre par section, en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLÉ	PROPOSITIONS	VOTE	TOTAL
11	Charges à caractère général	72 400,00 €	161 917,04 €	161 917,04 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	22 000,00 €	249 753,00 €	249 753,00 €
65	Autres charges de gestion courante	40 500,00 €	48 622,32 €	48 622,32 €
Total des dépenses de gestion courante		134 900,00 €	460 292,36 €	460 292,36 €
66	Charges financières	500,00 €	2 031,66 €	2 031,66 €
67	Charges exceptionnelles	1000,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotation aux amortissements et pro.	0,00 €	100,98 €	100,98 €
TOTAL des dépenses des charges financières		1500,00 €	2 132,64 €	2 132,64 €
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement		136 400,00 €	462 425,00 €	462 425,00 €
23	Virement section investissement	113 396,20 €	290 330,49 €	290 330,49 €
Total des dépenses de fonctionnement		249 796,20 €	752 755,49 €	752 755,49 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLÉ	PROPOSITIONS	VOTE	TOTAL
70	Produits des services, des ventes...	700,00 €	30 565 €	30 565 €
73	Impôts et taxes	501,00€	18 206 €	18 206 €
731	Fiscalité locale	46 500,00 €	241 033,88 €	241 033,88 €
74	Dotations et participations	40 858,86 €	113 433,98 €	113 433,98 €
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00€	70 545,79 €	70 545,79 €
Total des recettes de gestion courante		102 759,86 €	473 784,65 €	473 784,65 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		102 759,66 €	473 784,65 €	473 784,65 €
R 002 RESULTAT REPORTE				147 036, 34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLÉ	PROPOSITIONS	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	76 321,30 €	76 321,30 €
21	Immobilisation corporelles	144 543,49 €	543 174,21 €	543 174,21 €
Total des dépenses d'équipement		169 543,49 €	619 495,51 €	619 495,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	11 241,93 €	11 241,93 €
Total des dépenses financières		174 543,49 €	630 737,44 €	630 737,44 €
RESTES À RÉALISER				0,00€
D 01 RESULTAT REPORTE				0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				174 543,49 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				

CHAP	LIBELLÉ	PROPOSITIONS	VOTE	TOTAL
21	Virement de la section Fonctionnement	113 396,20 €	290 330,49 €	290 330,49 €
Total des recettes d'équipement		113 396,20 €	290 330,49 €	290 330,49 €
10	Dotation, fonds divers et réserves	1899,27 €	15 624,05 €	15 624,05 €
13	Subvention d'investissement	15 000,00 €	34 900,00 €	34 900,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	650,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		17 549,27 €	50 524,05 €	50 524,05 €
TOTAL		130 945,47 €	340 854,54 €	340 854,54 €
RESTES À RÉALISER				0,00 €
R 001 RESULTAT REPORTE				43598,02 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				174 543,49 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF GLOBAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	249 796,20	174 543,49	424 339,69
Recettes	249 796,20	174 543,49	424 339,69

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de

- 7,5% du montant des dépenses réelles de fonctionnement
- 7,5% du montant des dépenses réelles de la section d'investissement

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité

Voix POUR : 7

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

8- Renouveaulement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame la Maire rappelle le rôle de la CCID, sa composition, les conditions à remplir, la durée du mandat et la désignation des commissaires.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal

Propose une liste de vingt-quatre personnes contribuables sur la commune parmi lesquels seront désignés les membres de la CCID appelés à siéger

Dit que la liste restera annexée à la délibération.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité

Voix POUR : 7

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

9- Désignation des membres des commissions thématiques intercommunales de la CCGPSL

Madame le Maire présente les 4 commissions thématiques intercommunales et leur périmètre thématique.

Commission1 : Moyens généraux : Finances, Fonds de concours, Marchés publics, Direction des systèmes d'information, Juridique, Ressources humaines, Mutualisation, Risques et gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations.

Commissions 2 : Aménagement durable, Eau, Déchets et Travaux : Aménagement durable, Habitat et mobilité, Eau et assainissement, Prévention et valorisation des déchets, Biodiversité, Travaux.

Commissions 3 : Sport, culture, jeunesse et action sociale : Parcours scolaire, Sports et activités de pleine nature, Culture et patrimoine, Contrat social de santé, Vieillessement et accessibilité, Solidarité et action sociale.

Commission 4 : Economie, Agriculture et tourisme : Attractivité économique, Agriculture, Zones d'activités économiques, Tourisme.

Madame le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de désigner les élus à siéger qui sont obligatoirement des conseillers communautaires. Pour les communes n'ayant qu'un seul représentant, le suppléant peut également participer aux commissions. Pour chaque commission, il y aura au maximum un seul représentant par commune.

Après délibération, le Conseil municipal désigne

- Vincent DURAND à la Commission « Aménagement durable, Eau, Déchets et Travaux ».
- Myriam SABATIER à la commission « Economie, Agriculture et Tourisme ».

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité

Voix POUR : 7

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

10- Renouveaulement de la CIID

Madame le Maire expose :

Conformément au code général des impôts et suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, la CCGPSL doit renouveler les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Afin que la commune participe à la création de la CIID, elle doit proposer, au minimum, le nom d'une personne pouvant être proposée comme candidat.

La liste des candidats proposés sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire avant envoi à la Direction des Finances Publiques

Cécile YVOREL et Lionel CAMPO se proposent pour être candidats.

Après délibération, le Conseil municipal désigne

Cécile YVOREL et Lionel CAMPO comme candidats à la CIID.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité

Voix POUR : 7

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

11- Désignation des représentants à Hérault Ingénierie

Madame le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune de ROUET a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Lionel CAMPO et Stéphanie VALENZUELA se proposent pour représenter la commune à l'Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie.

Après délibération, il est proposé :

- de désigner Monsieur Lionel CAMPO en qualité de titulaire ainsi que Madame Stéphanie VALENZUELA en qualité de suppléante pour représenter la commune de ROUET à l'Assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité

Voix POUR : 7

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

12- Questions diverses

Journée autour du pastoralisme : Stéphanie VALENZUELA et Cécile YVOREL se proposent d'organiser une journée autour des traditions pastorales avec la projection du film « Par monts et par drailles ». La date sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Madame le maire remercie l'assemblée.

La Maire,

Myriam SABATIER



La Secrétaire de séance,

Cécile YVOREL

